



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance régulière tenue le 11 septembre 2023 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal.

Sont présents :

Messieurs Denis Laprise,
Jean-Claude Giroux,
M. Steve Raby,
M. Eric Talbot,
Mme Madeleine Vermette
M. Styves Laprise

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.,

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

2023-09-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Éric Talbot, et appuyé par Steeve Raby et résolu de demander à M. le maire d'ouvrir la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2023-09-02 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 août 2023.
4. Approbation des comptes
5. Comptes à payer
6. Correspondance
7. Administratif
 - a) Adoption du Règlement no 2023-04 relatif à la démolition d'immeubles
 - b) Désignation du fonctionnaire désigné pour l'application du règlement 2023-04
 - c) Constitution du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles
 - d) Modification du règlement 2010-10 en lien avec les frais de démolition
 - e) Remplacement d'un membre du Comité consultatif en Urbanisme
 - f) TECQ Reddition de compte et nouvelle programmation
 - g) Dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires du nouveau conseiller, monsieur Styves Laprise



8. Travaux publics
 - a) Suivi des travaux
 - b) Suivi de la rencontre portant sur les bornes de recharge électriques
 - c) Réfection de la toiture du Complexe municipal – Suivi de la soumission Innovatoit
 - d) Réparation mur et/ou coin complexe municipal
 - e) Présence de castors Chemin du Grand Ruisseau
 - f) Fauchage de foin
 - g) Décharge Goulet – demande de rappel – entretien propriétaire
9. Incendie et Sécurité
10. Eau potable
 - a) Offre de service SM Eau Expert
 - b) Plan action – Ministère Environnement – plomb eau potable
11. Eaux usées
12. Loisirs
13. Parc des Appalaches
 - a) Suivi des travaux requis pour le sentier
14. Héritage
 - a) Projet pour insonorisation et : Nouveaux Horizons et FRR Volet 3e Vermette
15. Résolutions diverses
 - a) Invitation et demande pour la bourse des maires
 - b) Demande TECQ – Demande de renouvellement
16. Varia
17. Période de questions.
18. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par Denis Laprise et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-03 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2023

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 14 août 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-04 : APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Éric Talbot, et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 55 252,85 \$ qui incluent les salaires.



Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées à la résolution 2023-09-04.

Yves Bernard, directeur général adjoint

2023-09-05 : COMPTES À PAYER – APPROBATION DE PAIEMENT DE FACTURES

Il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par Jean-Claude Giroux, et résolu d'approuver le paiement de facture suivante aux entreprises Pascal Giroux totalisant 2 903, 12 \$ pour la réparation d'urgence du ponceau dans le rang St-Joseph.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

a) Formation – Élus/es municipaux et DG.

Il y aura une formation dispensée par le MAMH pour les élus/es et DG de la MRC de Montmagny le 18 octobre à la salle communautaire de St-Paul-de Montminy. M. Styves Laprise, le maire M. Gilles Giroux sont intéressés ainsi que le signataire du présent procès-verbal. Le directeur général acheminera la confirmation de présence pour les intéressé/e/s qui pourront soumettre leur nom à la direction générale.

b) Nouvelle réglementation AIRBNB.

De la documentation est partagée aux membres du conseil concernant la nouvelle réglementation en ce qui touche les locations de type courte durée (ex : AIRBNB).

c) Correspondance – Bureau coordonnateur MRC de Montmagny.

M. le Maire effectue la lecture de la correspondance du bureau coordonnateur de la MRC de Montmagny concernant la rencontre du 25 août avec ce dernier touchant le dossier de la garderie. Les recommandations sont accueillies par la totalité des membres du conseil.

7. ADMINISTRATIF

2023-09-06 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-04 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE (V.2) .

Considérant que l'avis de motion a été donné lors de la précédente séance régulière du conseil municipal (14 août 2023);

Considérant que le projet de règlement de démolition d'immeuble a été adopté lors de cette même séance du conseil à la majorité des conseillers/ère présents/e;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu en bonne et due forme le 31 août 2023 tel que prévu selon la LAU;

En conséquence, il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par Éric Talbot, d'adopter le règlement 2023-04 concernant la démolition d'immeuble dans la version déposée lors de la séance du 14 août 2023 sans modification.

Adopté à la majorité des conseillers/ère. M. Denis Laprise s'oppose à l'adoption du règlement.



2023-09-07 DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2023-04.

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise et résolu de désigner l'inspectrice municipale Mme Aminata Ongoiba à titre de fonctionnaire désignée pour l'application du règlement 2023-04.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-08 CONSTITUTION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES.

Il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par Éric Talbot et résolu de nommer les conseillers suivants sur le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles :

M. Gilles Giroux (maire)
M. Styves Laprise (conseiller)
M. Jean-Claude Giroux (conseiller)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

d) Modification du règlement 2010-10 en lien avec les frais de demande de démolition d'immeubles.

Les membres du conseil conviennent qu'aucune modification du règlement sera effectuée concernant les frais relatifs à la demande de démolition d'immeuble. Le règlement prévoit un montant pour les frais d'autorisations/permis au montant de 25,00 \$. Il est convenu que ce sera ce montant qui sera applicable pour les demandes soumises de démolition d'immeuble.

e) Remplacement d'un membre du comité consultatif en urbanisme.

Des démarches seront prises par le directeur général afin de relancer le processus de nomination. Nous avons reçu 3 candidatures. Nous vérifierons toujours leur intérêt. Une convocation pour les entrevues sera acheminée aux intéressés/e/s.

f) Reddition de compte pour la TECQ – Modification de la version 6.

Il est fait un récapitulatif concernant la version 6 de la programmation de la TECQ. Le coût des travaux prévus et effectués concernant le traitement de surface s'élève à 55 806,44 \$. De ce montant, une partie est assumée par l'entreprise Les Sapins verts (2 774,25 \$). La programmation initiale prévoyait un montant de 65 000 \$. La différence soit 11 967,81 \$ ajoutée au montant de 30 000,00 \$ disponible (réparation Clocher Héritage), il demeure un montant disponible de 41 967,81 \$ pour la TECQ.

Ce montant pourrait être orientée pour les réparations du toit du Complexe municipal.

2023-09-09 RÉOLUTION POUR LA NOUVELLE PROGRAMMATION DE LA TECQ (VERSION 7)

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;



Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version numéro 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

g) Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du nouveau conseiller M. Styves Laprise.

Le conseil prend note du dépôt du nouveau conseiller municipal, M. Styves Laprise. Sa déclaration sera déposée à son dossier.

8 – TRAVAUX PUBLICS

a) Suivi des travaux

Il est fait aux membres du conseil un suivi général des travaux en cours dans la municipalité. Concernant le débroussaillage des fossés, la venue de l'entrepreneur est prévue pour la fin septembre et le début octobre. À l'égard des travaux pour les lumières de rue, un appel sera fait auprès de René Samson (entrepreneur) par la direction générale. Pour ce qui touche le chemin du Grand Ruisseau, il y aurait des travaux à effectuer soient étendre les trous et mettre du gravier.

2023-09-10 RÉOLUTION POUR AUTORISER LES TRAVAUX DANS LE CHEMIN DU GRAND RUISSEAU.

Il est proposé Denis Laprise et appuyé par Eric Talbot que les travaux d'excavation soient effectués dans le chemin du Grand Ruisseau (étendre les trous et gravier) pour un montant n'excédant pas 5 000 \$. Le directeur général prendra les actions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

b) Suivi sur la rencontre avec M. Francis Langevin (ELECAL) – Bornes de recharge électrique



Le conseil convient de ne pas aucune action pour le moment à ce propos. Toutefois, une demande sera acheminée à M. Langevin pour le changement des lumières de rue afin d'évaluer le coût et bénéfice de ce changement.

c) Réfection de la toiture du complexe municipal – Suivi de la soumission.

Il est convenu d'effectuer une relance auprès de l'entrepreneur retenu pour connaître le moment de sa venue pour la réfection du toit.

2023-09-11 RÉOLUTION POUR LA RÉPARATION DU MUR NORD, PARTIE DU MUR OUEST ET DU COIN SUD-EST

- Attendu que le conseil doit s'assurer de la bonne gestion des deniers publics;
- Attendu que le mur ouest, le mur arrière du complexe municipal nécessitent des réparations;
- Attendu que la réparation du coin sud-est du complexe municipal sera déboursée par M. Jean-Marie Therrien;
- Attendu que la réparation totale en brique des murs ouest et nord constitue un montant important pour la municipalité;
- Attendu que la réparation doit faire l'objet d'un suivi serré sur le plan budgétaire;
- Attendu que l'entrepreneur devra effectuer une évaluation plus approfondie au moment de débiter les travaux qui lui sont confiés;

Il est proposé par Madeleine Vermette et appuyée par Denis Laprise, de retenir les services de la compagnie BriqueNet (Montmagny), pour la réparation du mur Nord du Complexe Municipal et du coin sud-est. Le montant maximal de 8 000 \$ sera affecté à ces travaux. Aucun dépassement de coût ne sera effectué sans l'autorisation expresse du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

e) Présence de castors – barrage – Chemin du Grand ruisseau.

Il est convenu de contacter Lucie Lacasse de la MRC afin d'informer et d'obtenir les autorisations nécessaires afin de procéder au démantèlement des barrages et du trappage des castors.

f) Fauchage de foin - terrain municipal – Sud de l'ancien presbytère.

Il est convenu de procéder au fauchage du terrain derrière l'ancien presbytère. Une demande a été effectuée auprès de M. Pascal Giroux et cela sera à confirmer si le fauchage a été effectué.

g) Décharge Goulet – Entretien

Le conseil municipal tient des discussion au sujet de la décharge Goulet.

9 – INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Nouvelle équipe « Parrain SQ »

Le directeur général informe le conseil municipal que la nouvelle équipe « Parrain SQ » de la municipalité se compose de la Sergente Richard et du constable Jérémie Lebrun.

10 – EAU POTABLE

a) Offre de service SM Eau Expert

Le conseil accuse réception de la soumission de SM EauExpert. Pour le moment, le conseil ne prend aucune action à l'égard de celle-ci. Actuellement, le responsable remplaçant de Marianne est prêt à continuer d'exécuter les tâches de Mme Hébert.

2023-09-12 RÉOLUTION CONCERNANT L'ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION ACHÉMINÉ AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LE NIVEAU NON CONFORME DE PLOMB DANS L'EAU (ÉCHANTILLON SEPTEMBRE 2022).



Il est proposé par Madeleine Vermette, et appuyée par Styves Laprise, d'accepter le plan d'action soumis au ministère de l'Environnement par le directeur général. Celui-ci s'occupera de faire le suivi et de déposer le tout sur le site de la municipalité lorsque requis.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12. LOISIRS

Aucun point n'est apporté.

13. PARC DES APPALACHES

a) Suivi des travaux

La conseillère responsable fait le point sur la situation des travaux au Parc des Appalaches et le Sentier Gros Rocher.

14. HÉRITAGE

RÉSOLUTION 2023-09-13 APPUYANT LA DEMANDE DU COMITÉ DE L'HÉRITAGE POUR LE PROJET INSONORISATION ET SCÈNE.

Il est proposé par Madeleine Vermette et appuyée par Jean-Claude Giroux que le conseil municipal appuie la demande du comité de l'Héritage pour le projet d'insonorisation et de scène pour l'Héritage pour la demande de projet du Programme Nouveaux Horizons 2023-2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

À titre informatif le volet 3 du FRR pourrai également mis à contribution pour rencontrer une partie du financement de cette initiative. Des commandites seront également demandées pour aider au financement.

15. RÉOLUTIONS DIVERSES

2023-09-14 RÉOLUTION DEMANDE DE BOURSE DE LA PART DE LA FONDATION DU CEGEP DE LA POCATIÈRE.

Il est proposé par Madeleine Vermette et appuyée par Éric Talbot, d'attribuer un montant de 100 \$ à la fondation du Cegep de la Pocatière pour l'octroi d'une bourse du même montant pour un/e étudiant/e de la municipalité de Ste-Euphémie qui fréquente le CEC.

Adopté à l'unanimité.

2023-09-15 RÉOLUTION AFIN D'INCITER LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET DU QUÉBEC À S'ENTENDRE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA TECQ.

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;



Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR STYVES LAPRISE, APPUYÉ PAR JEAN-CLAUDE GIROUX

et résolu que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud et M. Bernard Généreux, député de Montmagny-l'Islet-Kamouraska-Rivière-du-loup, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité.

16. VARIA

Aucun point sous cet item.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS



Des questions concernant les vitres (remplacement) de la grande salle ont été posées.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-09-16 RÉOLUTION POUR LA LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steve Laprise et, appuyé par Steeve Raby et résolu de demande au maire de lever la séance. Il est 21h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Gilles Giroux", written over a horizontal line.

Gilles Giroux, Maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Yves Bernard", written over a horizontal line.

Yves Bernard, directeur général adjoint/Secrétaire-greffier adjoint

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 11 septembre 2023.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 2 octobre 2023.

